

AR Prefecture

046-214601304-20230213-D\_2023\_08-DE  
Reçu le 16/02/2023

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 13 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

**Membres en exercice : 11** *L'an deux mille vingt-trois et le treize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ*

**Présents : 7**

**Quorum atteint : oui**

**Votants: 9**

**Pour: 9**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Sébastien PEREZ, Serge LEVERGEOIS, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE

**Représentés:** Maurin BERENGER par Sébastien PEREZ, Agnès CHAPELET-VOYE par Serge LEVERGEOIS

**Excusés:** Christine COGNÉ

**Absents:** Arnaud JAECKEL

**Secrétaire de séance:** Valérie JAMPIERRE

**Objet: DECI : bâches à incendie - D\_2023\_08**

Vu la délibération 2022\_33 du 5 décembre 2022 concernant le projet de bâches à incendie et la demande de financement,

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'installation de 5 bâches destinées à des réserves d'eau dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Un point a été fait avec les services du SDIS afin de déterminer les parcelles de terrain susceptibles d'accueillir ces bâches. Il se trouve qu'un secteur a été omis lors du premier repérage : celui de Bonnet/Laspoujades. Il serait souhaitable de l'inclure dans le projet global, et de porter à 6 le nombre de bâches installées.

Le projet modifié consiste à installer des citernes souples pour couvrir les secteurs suivants : Pech Estève/ Coulou, Courrech /Salabert /le Bouge, Cournou, Saint-Jean, Rochelune et Bonnet/Laspoujades. 6 bâches pourraient être installées sur la période 2023-2026, en trois tranches.

Chaque installation comprendra une bâche, un terrassement, un grillage et un portillon.

La SAUR nous a présenté un devis pour des bâches avec aspiration déportée : 12 244.00 € HT soit 73 464.00 € HT pour 6 bâches

Monsieur le maire propose au conseil de demander une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, et auprès du Département, au titre du FAST.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- choisit d'installer 6 bâches avec aspiration déportée pour un montant de 73 464.00 € HT
- adopte le plan de financement tel qu'il suit :

1 – Dépenses : 73 464.00 € HT

2 – Recettes :

- Subvention de l'Etat au titre de la DETR : (taux 35 %) : 25 713.00 €
  - Subvention Département du Lot au titre du FAST (taux 20 %) : 14 693 €
  - Autofinancement (taux 45 %) : 33 058.00 €
- TOTAL HT : 73 464.00 €

- autorise M. le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- dit que les crédits seront prévus au budget;
- sollicite les aides du Département du Lot pour le financement de cette opération;
- sollicite le ~~Préfet~~ ~~Préfecture~~ pour le financement de cette opération.

046-214601304-20230213-D\_2023\_08-DE  
 Le maire de GREZELS,  
 Sébastien PEREZ.

Le/la secrétaire de séance,  
 Valérie LAMPIERRE

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 16 / 02 / 2023  
 et publié ou notifié  
 le 17 / 02 / 2023





